



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre,
le lundi 30 septembre
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 25 septembre s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence d'Anh BRUN, 1^{ère}
adjointe. La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Anh BRUN, Éric DOYEN, Marielle BERLIOZ, Patrice FOURNIER, Cécile GEREY, Nicolas JAMBOT, Pascale BESCH, Matthieu QUERENET, Serge COMBEROUSSE, Jimmy DELROISE.

Pouvoirs : Christelle BERNARD à Anh BRUN, Jean PAPADOPULO à Éric DOYEN, Emilie DELWAULLE à Cécile GEREY, Matthieu JOLY à Nicolas JAMBOT, Véronique LUXOS à Jimmy DELROISE.

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu QUERENET

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

Affaires générales/ Ressources Humaines/Finances (Rapporteurs Jean Papadopulo, Matthieu Joly, Anh Brun)

2024-2309-1 Convention Délégué à la Protection des Données CAPI

2024-2309-2 Demande de fonds de concours à la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements pour 2024-2026

2024-2309-3 Fonds d'urgence pour la Vallée du Vénéon

2024-2309-4 Convention SPA année 2025

2024-2309-5 Adhésion contrat prévoyance CDG38

2024-2309-6 Mutualisation CAPI 2024-2027

2024-2309-7 Apurement du compte 203

Aménagement du territoire (Rapporteur Éric Doyen)

2024-2309-8 Enfouissement des réseaux secs Chemin des Ecoteys

2024-2309-9 Concession d'aménagement de la zone les Revellins : approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2023

Divers

Rapport de la CLECT relatif au transfert de l'école de musique de La Verpillière.

Rapport du SCoT Nord-Isère relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de Four entre 2011 et 2021.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Convention Délégué à la Protection des Données CAPI

Anh BRUN expose la délibération au Conseil Municipal.

Serge COMBEROUSSE demande pourquoi l'élagage n'est plus fait par les services de la CAPI.
Eric DOYEN répond que d'un point de vue financier, une entreprise privée est moins chère.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver** la signature d'une convention avec la CAPI relative à la protection des données.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2. Demande de fonds de concours à la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements pour 2024-2026

Anh BRUN explique que le montant du fonds de concours reste inchangé par rapport à l'an passé (7159 €).

Serge COMBEROUSSE demande si la bibliothèque est incluse dans cette demande.

Anh BRUN répond que non, la bibliothèque est à part.

Le Conseil municipal décide :

- **De demander** un fonds de concours à la CAPI à hauteur de 7 159 €/an en vue de participer au financement de :
 - La salle polyvalente, située rue de la Luminière,
 - L'École, située 34 grande rue.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention entre la Commune de Four et la CAPI relative au versement d'un fonds de concours.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la délibération, **approuve** la demande de fonds de concours à la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements des années 2024 à 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Fonds d'urgence pour la Vallée du Vénéon

Anh BRUN explique qu'il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ pour réaménager les communes sinistrées de Bourg d'Oisans, Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans de la vallée du Vénéon.

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € au fonds d'aide d'urgence créé par le Département de l'Isère en vue de la réhabilitation des communes citées.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs pour le versement de cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Convention SPA 2025

Anh BRUN expose la délibération relative à l'adhésion à la SPA de Brignais pour l'année 2025 et pour laquelle une participation financière de 0,80 centimes par habitant soit 1 352.80 € (0,80 € x 1691 habitants) est demandée.

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA demandant notamment à la Commune de participer financièrement à ce service à hauteur de 0,80 centimes par habitant soit 1 352.80 €.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5. Adhésion contrat prévoyance CDG38

Anh Brun explique que le contrat prévoyance souscrit via le CDG38 avec Gras Savoye va prendre fin au 31 décembre 2024.

Le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de six ans. Le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

La participation financière de la collectivité s'élèvera à 7 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation.

Le Conseil municipal décide :

- **D'adhérer** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **D'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- **De fixer le niveau de participation financière de la collectivité** à hauteur de 7 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ; L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6. Mutualisation CAPI 2024-2027

Anh BRUN présente le schéma de mutualisation entre la CAPI et la commune pour 2024-2027.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable** au schéma de mutualisation pour la période 2024-2027,
- D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tout document lié à la mutualisation.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7. Apurement du compte 203

Nicolas JAMBOT explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'apurement du compte 203 « Frais d'études, recherche et développement » où nous retrouvons des frais d'études et diagnostic pour un montant de 18 000 € et d'abonder les comptes 2131 « Bâtiments publics » pour un montant de 17 100 € et 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour un montant de 900 €.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les sommes proposées, **approuve** les modifications au BP 2024 selon le tableau.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 3 (S. COMBEROUSSE, J. DELROISE, V. LUXOS)

8. Enfouissement des réseaux secs Chemin des Ecoteys

Éric DOYEN expose la délibération relative à l'enfouissement des réseaux secs Chemin des Ecoteys. L'opération coûte 218 956 € et la commune participe à hauteur de 70 685 €. Cela ne concerne pas les travaux de voirie mais bien l'enfouissement des réseaux secs.

Il est proposé au Conseil Municipal **d'approuver** ce plan de financement.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

9. Concession d'aménagement de la zone les Revellins : approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2023

Éric DOYEN explique au Conseil Municipal qu'il s'agit du rapport de fin d'année 2023. Il y aura un autre phasage étant donné la vente complexe des terrains. Le bilan est présenté.

Il n'y a pas de travaux d'inscrits sur ce rapport 2023 car ils sont prévus pour 2024. Nous devrions avoir des recettes sur les années 2024-2025 car 4 terrains doivent être vendus en 2024.

Serge COMBEROUSSE demande si le bassin de rétention va être fait et comment vont être gérées les eaux pluviales ?

Éric DOYEN répond qu'au regard du nombre de constructions, la taille du bassin n'est plus adaptée. Des caniveaux sont donc mis en place pour capter les ruissèlements.

Serge COMBEROUSSE indique que le CRACL n'a pas été mis à disposition avant le conseil. Il sera envoyé par la secrétaire générale dans les plus brefs délais.

Le Conseil municipal décide :
D'approuver le compte rendu annuel 2023 à la collectivité locale (CRACL).

Pour : 12
Contre : 3 (S. COMBEROUSSE, J. DELROISE et V. LUXOS)
Abstention : 0

Divers

Rapport de la CLECT relatif au transfert de l'école de musique de La Verpillière.

Présentation par Anh BRUN du rapport de la CLECT relatif au transfert de l'école de musique de La Verpillière à la CAPI.

Rapport du SCoT Nord-Isère relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire de Four entre 2011 et 2021.

Présentation par Anh BRUN du rapport du SCoT Nord-Isère en lien avec l'artificialisation des sols sur la commune de Four entre 2011 et 2021.

Jimmy DELROISE demande à voir le rapport.

Ces deux rapports (CLECT et SCoT) seront envoyés dans les plus brefs délais par la secrétaire générale.

Clôture de la séance à 20h37.

Jean PAPADOPOULOU, Maire de Four



Matthieu QUERENET, secrétaire de séance

